

Terriennes

L'actualité de la condition des femmes dans le monde

[avortement](#)

Irlande du Nord : des militants recourent à un drone pour livrer des pilules abortives



Des militants ont fait atterrir mardi en Irlande du Nord, près de la frontière avec l'Irlande, un drone transportant des pilules abortives pour dénoncer de manière symbolique les très strictes législations contre l'avortement
afp.com - NICOLAS TUCAT

21 JUIN 2016 Mise à jour 22.06.2016 à 07:57 [AFP](#) © 2016 AFP

dans [Accueil](#) . [Médecine / santé](#)

Des militants ont fait atterrir mardi en Irlande du Nord, près de la frontière avec l'Irlande, un drone transportant des pilules abortives pour dénoncer de manière symbolique les très strictes législations contre l'avortement en vigueur dans les deux parties de l'île.

L'appareil a décollé d'Omeath, un village du nord-est de l'Irlande, pour se poser peu après 10H00 (09H00 GMT) à Narrow Water Castle, en Irlande du Nord, ont annoncé des organisatrices de cette opération.

Une vidéo montrant l'atterrissage a été diffusée sur la page Facebook du mouvement "Labour Alternative", qui participait à l'opération.

"Nous poursuivrons notre campagne, tant que les responsables politiques locaux continueront d'ignorer les droits de l'Homme", a expliqué Courtney Robinson, membre de Labour Alternative, à la réception des comprimés de mifépristone et de misoprostol.

"Nous sommes gouvernés par une loi de 1861 (...). Nous pensons qu'il est grand temps que la loi évolue", a déclaré Lucy Simpson, originaire de Belfast, selon laquelle "des milliers de femmes doivent aller avorter à l'étranger chaque année".

Des policiers étaient présents à l'atterrissage mais aucune tablette n'a été confisquée.

Début avril, une Nord-Irlandaise de 21 ans avait été condamnée à trois mois de prison avec sursis pour avoir avorté et une autre risque l'emprisonnement à vie pour s'être procuré des médicaments sur internet afin d'aider sa fille à mettre fin à une grossesse non désirée.

La législation nord-irlandaise n'autorise actuellement l'avortement que dans un seul cas : si la vie de la mère est en danger. Le viol, l'inceste ou la malformation du fœtus ne sont pas des raisons légales d'avorter, et, même dans ces cas, une telle intervention constitue un crime passible de la prison à vie.

En février, l'assemblée d'Irlande du Nord a rejeté un assouplissement de la législation, bien que la Haute Cour de justice ait estimé en novembre que la loi actuelle violait les droits des femmes.

La législation irlandaise interdit elle aussi l'avortement, sauf si la vie de la mère est en danger.

En juin 2015, un drone envoyé par des féministes et transportant des pilules abortives avait atterri en Pologne, près de la frontière allemande, dans le cadre d'une opération similaire pour promouvoir le droit à l'avortement des femmes polonaises.

[avortement](#)

[AFP](#)

© 2016 AFP

Mise à jour 22.06.2016 à 07:57